

Image not found or type unknown



Vises Cachés Dègat des Eaux?

Par **charlotteroll**, le **13/10/2014** à **12:49**

Bonjour,

J'ai fait l'état des lieux de mon appartement le 4 août 2014. Le lendemain nous avons déménagé pour retrouver un dègat des eaux dans les toilettes, ceci a inondé 3 autres appartements dans le bâtiment. Notre propriétaire est parti en vacances, nous avons fermé l'eau des toilettes et attendu le début septembre pour que le propriétaire fait les réparations. Maintenant le propriétaire me dit que je dois déclarer le sinistre auprès de mon assurance habitation. Est ce que c'est vrai ou c'est à son assurance de prendre en charges les dégats?

Cordialement

Charlotte Roll